



Procès-Verbal
Conseil Municipal
1^{er} juillet 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 02 Voix délibératives totales : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

M. Jérôme GRUAIST.

Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à M. Didier THIBERGE.

Mme Isabelle MANIETTE donne pouvoir à Mme Nadia PIAI.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Valéry GUILMAIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2025.
2. Jury assises 2026.
3. Instauration d'une prime spécifique.
4. Répartition financière Festi-jazz 2025.
5. Régularisation des dons pour le Festi-jazz 2025
6. Demande de subvention pour la rénovation de l'église.
7. Contrat concession GRDF
8. ORT Mouy-Bury
9. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2025

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jury assises 2026

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des 6 jurés sur la liste des électeurs de la commune. Les opérations de tirage au sort s'effectuent autant de fois qu'il y a de jurés à désigner.

A l'issue de ce tirage au sort, les personnes ci-dessous mentionnées sont désignées :

M. Christophe DUBRAY, 103 rue Albert Martin.

Mme Françoise BOITEL, 85 rue des Pinsons.

M. Marvin MANESSE, 165 rue Duvivier.

M. Patrick PECOLO, 92 rue Noel Ruffier.

Mme Malaury LEFEIVRE, 25 Cité Saint-Epin.

Mme Sabine FEIGUEUX, 12 rue des Martinets.

Sans autre remarque, la délibération validant ces désignations est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Instauration d'une prime spécifique

Monsieur le Maire précise que suite à la demande de la Directrice du service jeunesse concernant les directeurs des centres en été (au nombre de 3), il propose au Conseil de valider le principe d'une prime spécifique pour leur engagement à cette occasion. Cette prime est de 200 € versée en une fois.

Sans autre remarque, la délibération validant le principe de cette prime est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Répartition financière Festi-jazz 2025

Mme Sabine TAMPIGNY, responsable de la médiathèque, a établi le bilan financier du Festi-jazz 2025. La commune de Bury ayant assumé seule le coût financier, il est nécessaire de demander aux communes participantes leur participation.

Le coût réel du Festi-jazz est de 25 382,98 €, les Recettes (subventions + dons) se montent à 11 802,31 €. Le reste à charge est donc de 13 580,67 € réparti de la manière suivante :

- Cambronne : 2 212,10 €
- Mouy : 5 797,91 €
- Neuilly-s/-Clermont : 1 888,87 €
- Bury : 3 681,78 €

En ce qui concerne cette manifestation, monsieur le Maire se demande s'il n'est pas nécessaire de la faire évoluer pour attirer un public plus large grâce à une programmation plus variée.

Sans autre remarque, la délibération validant cette répartition financière est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Régularisation des dons pour le Festi-jazz 2025

Toujours dans la même thématique que le point précédent, monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour accepter les dons récoltés lors de cette manifestation, soit 1 637,50 €.

Sans autre remarque, la délibération autorisant les dons perçus lors du Festi-jazz 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande de subvention pour la rénovation de l'église

Monsieur le Maire, en préambule, annonce avec regret à l'assemblée que l'opération de rénovation du retable initiée par la Région a été abandonnée. En effet, après investigation, il reste trop peu de morceaux de ce retable pour qu'une reconstitution soit pertinente.

Monsieur le Maire explique que dans cette 1^{ère} phase des travaux, le projet consiste en la restauration des toitures (couvertures et charpentes) et des maçonneries. Un constat d'état (réalisé en 2022), validé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et une DAT (Demande d'Autorisation de Travaux) en cours d'instruction, détaillent les interventions prévues.

La demande de subvention auprès de la DRAC a été déposée début juin, la validation de la DRAC est un préalable à toutes autres demandes de subvention, notamment auprès du Département et de la Région. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de solliciter des subventions à ces deux derniers partenaires.

Sans autre remarque, la délibération autorisant ces demandes de subventions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Contrat concession GRDF

En 2026, le contrat de concession arrivera à son terme. Monsieur le Maire propose aux conseillers de transférer la compétence « gaz » au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60), déjà autorité organisatrice en matière d'électricité.

Cette compétence recouvre notamment :

- La négociation et la conclusion des contrats de concession ;
- Le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de distribution et de fourniture de gaz ;
- Les études pouvant aider à la création ou l'extension de réseaux, y compris dans les communes non desservies ;
- L'analyse de la capacité du réseau à accueillir du biogaz ou à développer de nouveaux usages (mobilité Gaz Naturel pour Véhicules par exemple) ;
- La mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande en énergie.

Le SE 60 propose ainsi un accompagnement complet, à la fois technique, juridique et financier, pour garantir :

- Une gestion rigoureuse et conforme à la réglementation des infrastructures de gaz sur le territoire ;
- Une meilleure capacité de négociation collective avec les concessionnaires grâce à la mutualisation ;
- Un renouvellement des contrats de concession selon un modèle optimisé (modèle FNCCR) ;
- Une contribution concrète à la transition énergétique via l'intégration des gaz renouvelables ;
- Une réduction de la charge administrative pour la collectivité.

L'avantage pour la commune est de sécuriser techniquement et juridiquement la gestion de son réseau gaz. L'inconvénient est que la redevance d'environ 2 000 € due chaque année à Bury pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz sera désormais reversée au SE60.

Sans autre remarque, la délibération autorisant ce transfert est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) Mouy-Bury

Monsieur le Maire évoque de nouveau le projet d'ORT entre les communes de Mouy et de Bury.

Ce dispositif ORT accorde des facilités aux communes signataires pour qu'elles puissent mettre en œuvre des actions dans les domaines urbain, économique et social afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

En particulier, l'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat, éligibilité au dispositif «Denormandie » dans l'ancien) ;
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption de locaux artisanaux) ;
- Faciliter les projets par le biais de dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

Dans ce contexte, Mouy souhaite créer une synergie avec Bury en élargissant le périmètre de cette opération à 3 zones :

- Une zone propre à Mouy et qui concerne plutôt le centre-ville.
- Deux zones communes à Bury et Mouy : l'une liée à la problématique santé et l'autre la zone économique.

Cette extension du périmètre à Bury pourrait permettre de mobiliser des moyens plus importants notamment dans la maîtrise foncière (par exemple droit de préemption urbain renforcé) et des soutiens financiers plus importants.

Sans autre remarque, la délibération validant cette extension du périmètre de l'ORT de Mouy est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire précise, comme suite à la demande de plusieurs conseillers, que les prochains conseils auront lieu à 19 heures ou 19 heures 30.

Un point est fait concernant l'agression verbale subie par deux agents de la commune sur le lieu de travail par une citoyenne mécontente. Devant la teneur des propos de cette dame, une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Le grillage du château d'eau a été fortement abimé par une entreprise agricole. Le SIVOM a été prévenu.

La parole est donnée ensuite aux conseillers municipaux :

Mme Véronique DELABROY

- Sortie à Gerberoy avec les aînés qui a rencontré un vif succès, visite de la ville le matin, pique-nique à la ferme et visite d'une fromagerie l'après-midi.
- Sortie « marche » avec M. AUTIN comme guide attirant 26 participants.

M. Laurent GUYARD

- Organisation du Festi-jazz avec un très beau concert de Gospel (150 personnes présentes).
- Organisation de la fête de la musique sur place, 250 personnes présentes en soirée, les activités prévues dans l'après-midi ont attiré peu de public à cause de la canicule.
- Le 28 juin, après-midi sportive et conviviale au City-stade avec 30 jeunes présents.
- La semaine prochaine, débute l'accueil de loisirs, de nouveau complet cette année.
- Le 4 juillet, soirée cinéma de plein air avec un concert en préambule.
- Le guide associatif a été distribué aux écoles et sera distribué dans les boîtes aux lettres à la rentrée.
- Le 6 septembre, tenue du forum des associations à la salle d'activités.
- Le 20 septembre, opération nettoignons la nature.

M. Jean-Pierre AUTIN

- Celui-ci demande s'il est possible de décaler l'allumage de l'éclairage public en été. Monsieur le Maire répond que la question est légitime mais que la reprogrammation de toute l'installation est coûteuse.
- Les arbres et notamment les acacias ont poussé le long de la rue des Roses. Monsieur le Maire précise d'une part qu'une partie de cette rue est entretenue par la commune d'Angy et d'autre part qu'il demandera au service technique d'intervenir rapidement pour élaguer, même si malheureusement, plusieurs absences pour raison médicale entravent le bon fonctionnement de ce service.

Mme Françoise CHASSEING

- Comme suite à une question de Mme CHASSEING sur l'implantation des nouvelles caméras sur Saint-Claude, monsieur le Maire répond que la commune est toujours en attente concernant nos demandes de subventions.
- En ce qui concerne les travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension dans la rue Ferdinand Buisson, le rebouchage de la tranchée devrait commencer le 28 juillet.
- Toujours pour répondre à des interrogations de Mme CHASSEING, monsieur le Maire précise qu'un investisseur travaille toujours sur le rachat des parcelles en face du garage ADR pour savoir si son projet est viable. Par contre, la mairie n'a plus de nouvelles de la personne qui était susceptible d'installer un commerce en centre-ville.

Mme Karen DYS

- Félicitation à la mairie pour l'installation des poubelles pour les chiens, celles-ci sont utilisées et d'autres vont être installées dans de nouveau secteur comme à Mérard ou Saint-Claude.
- Mme DYS s'interroge concernant les arbres coupés et laissés en l'état au niveau du city-stade. Monsieur le Maire répond qu'une société privée est intervenue compte tenu du nombre important d'arbres à couper. Ceux-ci seront débités et évacués par le « Chantier école » de REB (Recherches Emplois Bury) qui interviendra à la mi-juillet sur la commune.

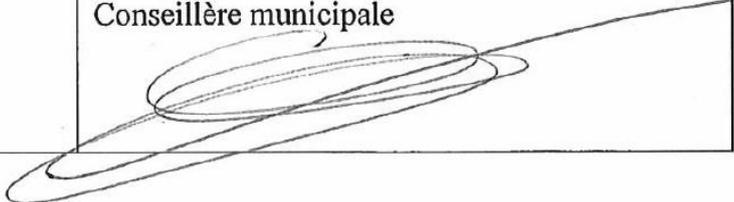
M. Sylvain GALY

- M. GALY signale la présence dans Bury et Saint-Claude d'une motocross conduite par une personne cagoulée ayant un comportement dangereux.

Mme Nadia PIAI

- Mme PIAI revient sur sa demande concernant la pose des panneaux « voie sans issue ». Monsieur le Maire explique que les délais pour obtenir des panneaux de signalisation sont malheureusement très longs.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance Valéry GUILMAIN Conseillère municipale</p> 
--	--